

Suignac

Il s'agit dans le questionnaire ci-dessous de renseignements auxquels on attache la plus sérieuse importance. Prière de vouloir bien le remplir d'urgence, et en apportant dans les réponses tout le soin, toute l'exactitude possibles.

Après le travail fait, prière de le retourner directement et sans retard.
au Secrétariat de L'Evêché

Réponses.

1°. Combien y a-t-il dans la commune de pauvres, incapables de travailler, et qui ont besoin d'une assistance habituelle?

100 environ

2°. Combien y a-t-il actuellement dans la commune de familles qui sans être tout-à-fait pauvres, et dont le chef peut travailler et travailler, auraient cependant besoin d'être secourues toutes l'année?

84

Combien auraient-ils besoin d'être assistés seulement de temps en temps? De combien de personnes se composent toutes ces familles réunies? (celles dont il est parlé au n° 2.)

8 qui reçoivent une fois par an
92 sans tenir compte de
tous les enfants.

3°. Quelle somme serait nécessaire pour venir en aide aux catégories ci-dessus? (1 et 2)

Environ 15 000 francs.

4°. Combien y a-t-il dans la commune de mendiants d'habitude, capables de travailler et qui aiment mieux mendier? ..

Je n'en connais pas.
Il n'y en a point.

5°. Y a-t-il dans la commune une association pour l'extinction de la mendicité?

Non

Fonctionne-t-elle bien?

Non

La mendicité a-t-elle cessé?

Montant des ressources

6°. Si l'on n'existe pas d'association, pensez-vous qu'on pourrait organiser un comité d'assistance et proposer avec succès une souscription pour cinq ans, soit en argent, soit en nature, si elle était recommandée et entreprise dans toutes les communes et si la mendicité était interdite surtout pour tous les paresseux? ..
(Ne vous préoccupez pas trop, en répondant, des difficultés d'exécution; voyez seulement s'il y aurait lieu d'espérer que cette souscription fût bien accueillie par un assez grand nombre d'habitants.)

Je ne pense pas qu'on puisse
organiser ici un comité
d'assistance: il serait mal
vu et des riches et surtout
des pauvres: eux-ci sont
assez bien secourus.

7°. Quel est le médecin ou quels sont les médecins qu'on appelle dans votre commune en cas de maladie?

Quelle distance ont-ils à parcourir?

On appelle à Suignac
les médecins de Gherbois
et Plouigneau et l'huissier.
A 5 lieues.

8°. Avez-vous une sœur de charité pour les malades?

Nous n'avons pas de sœur de
charité.

9°. Combien de décès par an?

La moyenne des décès est
de 86 par an.

10°. Si l'on organisait la médecine gratuite pour les indigents, combien y aurait-il de familles à inscrire sur la liste en se montrant dévot?

Je crois qu'on peut en faire
100 mendiants et en faire
de plus.

Mettre au dos de la feuille les observations, s'il y a lieu.

L'extinction de la superstition serait une bonne chose; mais
meilleure serait ~~la suppression~~ l'extinction de
l'ivrognerie.

J. H. Morvan recteur de
Serignac

14 ^{re} 1871

